

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *Bassée-Montois*

Le journal d'information



Bilan 2020
& Projets 2021
www.cc-basseemontois.fr

Édito



Aménager notre territoire pour le rendre plus attractif. C'est une des missions de la Communauté de communes Bassée-Montois.

Notre cinéma intercommunal à Bray-sur-Seine est réhabilité. Des travaux importants ont été réalisés avec le concours des entreprises locales. Ce cinéma rural est animé par une équipe de bénévoles qui fait tout pour vous proposer une programmation intéressante.

Le futur Pôle culturel de l'Église de Dontilly est en travaux. Une première tranche avec la réfection de la toiture est bien avancée. La Maison de la Nature est sur le bon chemin. Nous avons trouvé le bâtiment pour valoriser la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée. La Communauté de communes est propriétaire depuis juillet dernier d'une longère, qui accueillera l'équipe animatrice de l'AGRENABA et qui pourra faire de la formation et de la sensibilisation auprès des jeunes et du grand public. L'État est d'ores et déjà à nos côtés pour le financement de ce beau projet. L'élaboration de notre Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a globalement respecté le calendrier prévu. Les circonstances sanitaires ne nous ont pas facilité la tâche. Nous avons donné la plus grande place à la concertation afin de construire ce plan avec l'adhésion de nos habitants.

Merci à tous d'avoir participé à cette réflexion. Nous souhaitons que notre PCAET soit réaliste pour déterminer les actions qui répondront aux 5 objectifs.

L'ancienne gare de Bray sera aménagée en espace touristique pour l'information des visiteurs et deviendra la Maison des Promenades. Bray-sur-Seine, porte d'entrée du tourisme en Bassée-Montois sera le départ de la découverte de notre territoire. Le projet de la construction de logements pour personnes âgées autour de la résidence de l'Étang Broda en est au stade du permis de construire. C'est important d'apporter des solutions pour nos anciens et aussi de conforter la résidence et l'EPHAD. C'est aussi la volonté de vos élus d'augmenter les offres de logements adaptées à ce public.

Je souhaite remercier à travers nos associations toutes les forces vives du bénévolat. Durant cette période, chacun a fait le maximum pour sauvegarder le potentiel de nos activités et s'inscrire dans la continuité des services rendus à nos habitants.

Enfin, merci aux élus et aux agents de la Communauté de communes pour leur investissement.

Le Président
Roger DENORMANDIE

Après 14 années passées à la Communauté de communes Bassée-Montois (dont 7 à celle de la Bassée), Alain SÉNÉCHAL a quitté ses fonctions de Secrétaire général pour une retraite bien méritée.

Depuis le mois de mars Virginie CLAUDÉ-MORIZE, Directrice générale des services, lui a succédé.



QUE FAIT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

42 COMMUNES / 24 000 HABITANTS / 422 KM²

Créée le 1^{er} janvier 2014 suite à la fusion de la Communauté de communes de la Bassée et de la Communauté de communes du Montois.

La Communauté de communes Bassée-Montois voit ses compétences s'élargir au fil du temps.

Plus d'informations sur [www. cc-basseemontois.fr](http://www.cc-basseemontois.fr).

ENVIRONNEMENT

- Plan Climat Air Energie Territorial
- Future Maison de la Nature
- Natura 2000

GESTION DES DÉCHETS

- SMETOM-GEODE
- SIRMOTOM

EAU ASSAINISSEMENT

- Assainissement non collectif
- Eau potable (S2e77)

URBANISME

- Service d'instruction mutualisé
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Schéma de Cohérence Territoriale

TOURISME

- Bureau d'information touristique
- Randonnées
- Future Maison des Promenades

ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

- Cinéma Le Renaissance
- Gymnases (Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Gouaix).
- Salle polyvalente intercommunale de Fontaine-Fourches
- Musée du Montois
- Futur Pôle Culturel
- Événements culturels et sportifs
- Mini-stages, séjours
- Soutien aux associations

PETITE ENFANCE

- Relai Petite Enfance
- Crèches

SANTÉ

- Espace de santé

TRANSPORT

- Transport à la demande
- Lignes régulières

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Zones d'activités économiques
- Port de Bray
- Aides aux entreprises

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Paris

Montereau-Fault-Yonne

Provins

Nogent-sur-Seine

Sens

Président



Roger DENORMANDIE
Président

Vice-présidents



Sandrine SOSINSKI
1^{ère} Vice-présidente en charge
des Finances, du développement
économique et touristique



Xavier LAMOTTE
2^{ème} Vice-président en charge
de l'attractivité du territoire et de
l'aménagement de l'espace



Alain CARRASCO
3^{ème} Vice-président en charge
de la mobilité / désenclavement /
territoire servant - territoire servi



Nadine VILLIERS
4^{ème} Vice-présidente en charge
de la jeunesse et sports et de la
transition énergétique / SPANC



Evelyne SIVANNE
5^{ème} Vice-présidente
en charge des bâtiments
et travaux



Jean-Pierre DELANNOY
6^{ème} Vice-président en charge
du bien-vivre et services en
Bassée-Montois

Membres du bureau communautaire



Brice CHANTRE



Daniel RAY



Didier FENOUILLET



Fabrice GENON



Jean-Louis CHAIGNEAU



Jean-Paul FENOT



Laurence GUÉRINOT



Stéphanie BANOS

Sommaire

06

Petite enfance



08

Finances,
développement
économique
et touristique

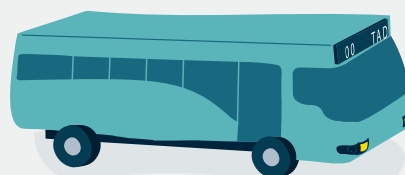


11

Attractivité et
aménagement
de l'espace



14



Mobilité et
désenclavement

16

Jeunesse,
sports, SPANC
et transition
énergétique



18

Bâtiments
et travaux



19

Bien-vivre et services
en Bassée-Montois



Petite enfance

par ROGER DENORMANDIE



LES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DEVIENNENT DES RELAIS PETITE ENFANCE

En septembre 2021, les Relais Assistantes Maternelles (RAM) changent de dénomination pour s'appeler **Relais Petite Enfance (RPE)**.

Cette modification est due à l'entrée en vigueur de la loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique). Cela va également engendrer des changements pour les assistantes maternelles. Les RPE se tiendront à disposition des assistantes maternelles pour les informer et répondre à leurs questions.

L'activité des relais en 2020 a été impactée par la crise sanitaire, tout comme l'ont été les familles et les professionnelles de l'accueil individuel de la petite enfance.

Nous avons cependant été présents dès les premiers jours pour répondre à leurs questionnements et inquiétudes et pour les accompagner dans leur recherche de résolution des difficultés occasionnées par cette crise. **Et chacun a fait sa part de travail.**

Les activités collectives ont été limitées en nombre de participants pour répondre aux exigences de la crise sanitaire. Des rencontres thématiques et de formations ont été annulées ou reportées du fait du confinement. **Néanmoins, 69 ateliers itinérants se sont déroulés dans 7 communes du territoire (Bray-sur-Seine, Châtenay-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Gouaix, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup et Savins). La fréquentation a été de 885 enfants, 477 assistantes maternelles et 12 parents aux P'tits matins du RAM et aux ateliers « Bébé gym », « Bébé bouge », « Bébé bouquine » et « Musique et chansons ».**

La présence artistique d'Anne-Marie MARQUES de la Compagnie « Les arrosoirs » a donné lieu à des laboratoires artistiques autour de la chaise et de la lecture, réalisés avec les assistantes maternelles et enfants fréquentant le RAM en septembre 2020. Cette action a réuni 45 assistantes maternelles, 81 enfants et 3 parents. Une soirée d'au revoir a été programmée à la rentrée à Donnemarie-Dontilly. À cette occasion, l'album photographique de ce travail a été remis aux assistantes maternelles et aux parents qui ont participé à cette action.

Une session de formation sur « les nouvelles connaissances sur le cerveau » et une rencontre-débat sur le thème de « la construction de l'enfant à travers le regard et la posture de l'adulte » ont pu avoir lieu.

La Communauté de communes Bassée-Montois compte **114 assistantes maternelles en activité et 579 familles avec des enfants de moins de 3 ans. (CAF 2019)**



312 familles emploient une assistante maternelle, ce qui correspond à 363 enfants.

Une très bonne nouvelle c'est la reprise du poste d'animatrice sur l'antenne de Bray-sur-Seine par Isaline BAZINE, ce qui a permis de démultiplier à partir de la rentrée les lieux des ateliers du RPE aux côtés de Carine GROSBOIS-LOPEZ.

Les animatrices projettent de travailler en lien avec l'environnement local et ont préparé pendant les vacances d'été leur calendrier d'activités pour la rentrée de septembre 2021-2022 (P'tits matins itinérants du RPE, ateliers d'éveil, sessions de formation continue, rencontres-débats, groupes de paroles, permanences d'accueil téléphonique et en présentiel...).



Contacts

Relai Petite Enfance

Antenne de Bray-sur-Seine

Animatrice : Isaline BAZINE

À France Services (Maison des associations)
Place de l'Église 77480 Bray-sur-Seine

01.60.58.89.69 / 06.33.06.80.58

rpedebray@cc-basseemontois.fr

Antenne de Donnemarie-Dontilly

Animatrice : Carine GROSBOIS-LOPEZ

1 bis, Impasse Saint Martin
77520 Donnemarie-Dontilly

01.85.60.86.01 / 06.76.63.56.65

rpedespetsipas@cc-basseemontois.fr

Structures d'accueils collectifs

Crèche de Donnemarie-Dontilly

« La bulle aux papillons »

1 bis, Impasse Saint Martin
77520 Donnemarie-Dontilly

01.85.60.86.00 / 07.85.95.16.52

donnemarie@lpcr.fr

www.lpcr.fr

Crèche de Bray-sur-Seine

« Milmouch »

75, rue Simone Veil,
77480 Bray-sur-Seine

06.14.78.50.39

afrbassee.milmouch@gmail.com

www.afrbasseemilmouch.wixsite.com/enfantsparents



Carine GROSBOIS-LOPEZ



Isaline BAZINE



Finances, développement économique et touristique

par SANDRINE SOSINSKI

FINANCES

Le Conseil Communautaire a voté le 25-02-2020 son budget pour l'année.

Voici les chiffres du budget 2020 !

- La Section de fonctionnement est équilibrée en recettes et dépenses à hauteur de 9 207 995€.
- La Section d'investissement est équilibrée en recettes et dépenses à hauteur de 4 723 479€.

Fonctionnement

Au titre de l'exercice 2020, 5 838 000€ ont été consacrés aux dépenses de fonctionnement (dont 3 301 000€ pour les ordures ménagères). Les ordures ménagères, représentent la plus importante dépense du budget de fonctionnement. Néanmoins, ce service est entièrement compensé par des recettes et au final, ce n'est pas la Communauté de communes qui supporte cette dépense. En effet, chaque redevable de la taxe foncière acquitte sa participation aux ordures ménagères et participe ainsi à la constitution de cette recette pour la collectivité.

Les autres dépenses de fonctionnement se montent à 2 537 000€ de dépenses directes pour la Communauté de communes.



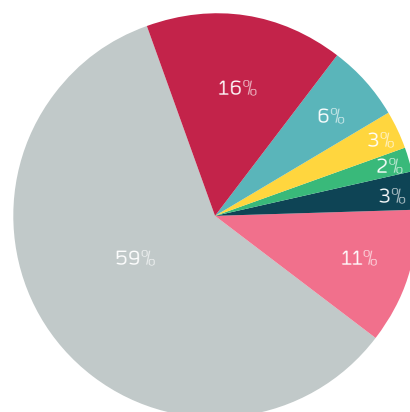
Services liés aux compétences :

- 289 400€ pour le multi-accueil intercommunal « La Bulle aux papillons » à Donnemarie-Dontilly, la structure « Mil'mouch » et les deux antennes du Relais Petite Enfance (RPE).
- 163 900€ pour la jeunesse et les sports mais aussi à l'Éducation.
- 81 500€ pour le Transport À la Demande (TAD) et la Participation aux lignes régulières – Réseau de Bassin.
- 394 400€ pour l'entretien et les réparations des bâtiments (les gymnases intercommunaux de Gouaix et Donnemarie-Dontilly, le stade et les vestiaires de Donnemarie-Dontilly, le gymnase à Bray-sur-Seine, la salle polyvalente intercommunale de Fontaine-Fourches, la trésorerie Bassée-Montois, le cinéma intercommunal « Le Renaissance » et le bâtiment rue Sautrot anciennement ATAC).
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.). En 2020, 17 installations ont fait l'objet de travaux de réhabilitation.

Les recettes de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 3 114 000 € (dont 70% pour le produit des impôts et taxes et 23% pour les dotations et subventions).

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS ORDURES MÉNAGÈRES

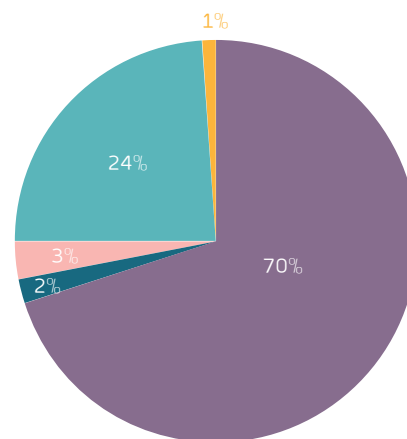
 Tourisme 38 600 €	 Transport 81 500 €	 Petite enfance 289 400 €
 Urbanisme 77 400 €	 Jeunesse 163 900 €	 Bâtiment 394 400 €
	 Administration 1 491 800 €	



RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

HORS ORDURES MENAGÈRES

 Produits services 22 400 €	 Dotations et subventions 745 700 €
 Revenus immobiliers 72 600 €	 Produits impôts et taxes 2 167 800 €
 Produits exceptionnels 105 500 €	



INVESTISSEMENTS

En 2020, suite aux dispositions sanitaires et aux élections, les projets débutés précédemment ont été poursuivis. Ces investissements ont été réalisés à hauteur de 752 000 €.

Les principales dépenses correspondent au solde du projet Berges de Seine (la construction de l'espace de santé et des locaux administratifs de la Communauté de communes) et aux

versements de notre participation au numérique (le déploiement de la fibre optique sur le territoire). Les deux bâtiments Berges de Seine ont ouvert aux publics en début d'année 2020 et sont pleinement opérationnels. Cette opération représente un budget de 2,2M€. Ils ont été financés à plus de 70% par des subventions du Département (le C3D) et de l'État (la DETR et le contrat de ruralité). Concernant le raccordement du territoire à la fibre optique, notre participation s'élève à 2M€ sur l'ensemble du territoire. Cet investissement est financé par un emprunt.

Pour conclure sur la partie budgétaire, l'endettement de la Communauté de communes reste peu élevé. Sur 2020, aucun nouvel emprunt n'a été engagé.

Le montant restant dû en capital au 1^{er} janvier 2021 est de 2 912 146 €. Cette gestion économe et rigoureuse des finances intercommunales permet d'envisager le développement des projets structurants décidés par les conseillers communautaires.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Covid 19 : la Communauté de communes aux côtés des entreprises du territoire à travers le fonds Résilience et le plan de relance de l'activité économique.

Depuis fin janvier 2020, la France est touchée par l'épidémie de Covid-19 causant une crise sanitaire exceptionnelle. La fermeture des lieux publics non indispensables à la vie du pays, l'instauration de l'état d'urgence sanitaire, ainsi que les mesures sanitaires mises en œuvre ont fait que de très nombreuses entreprises ont dû cesser leur activité pendant de longs mois. D'autres ont connu une très forte baisse de leur chiffre d'affaires.

Pour relancer l'activité des TPE-PME, financer le coût des adaptations indispensables à la reprise de l'activité et permettre ainsi la reprise de leur activité économique de manière pérenne, la Région Île-de-France a mis en place un fonds de Résilience dans le cadre de son plan de relance de l'activité économique francilienne. La Communauté de communes a fait le choix d'abonder ce fonds à hauteur de 32 275 € pour accompagner les entreprises de son territoire ce qui a ainsi permis à 5 entreprises du territoire de bénéficier d'un total de 68 000 € d'avances remboursables grâce à ce dispositif.

En outre, la Communauté de communes participe au plan de relance de l'activité économique en répondant à des appels à projets à chaque fois que cela est possible et en s'inscrivant dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), nouveau contrat mis en place par l'État pour accompagner la réalisation de projets concrets sur le territoire jusqu'en 2026.



Mise à grand gabarit de la seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine : facteur d'attractivité économique de notre territoire.

Sous maîtrise d'ouvrage de Voies navigables de France, le projet de mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine a été soumis à enquête publique du 18 janvier au 18 février 2021 préalablement à la déclaration d'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation.

À ce jour, l'opérationnalité de la mise à grand gabarit de la Seine pourrait être envisagée à horizon 2028-2030. Appréhendé comme un facteur

d'attractivité économique du territoire, ce projet permet à la Communauté de communes d'engager une réflexion sur son développement économique en lien avec la temporalité de ce projet.

Ainsi, en cohérence avec le CRTE (Contrat de Relance et de la Transition Écologique) et le projet de territoire porté par la Communauté de communes, des réflexions sont actuellement en cours pour étudier la faisabilité d'une zone portuaire sur Bray-sur-Seine/Jaulnes connectée

bord à voie d'eau, ce qui positionnerait cette zone comme pôle éco-portuaire structurant de la Seine amont.

En outre, une réflexion devra s'engager sur l'aménagement d'une nouvelle zone d'activités économiques pour pouvoir accueillir de nouveaux investisseurs et ainsi dégager de nouvelles capacités d'emplois sur notre territoire.



DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La saison touristique 2020 a été fortement perturbée par la crise sanitaire. Le bureau d'information à Bray-sur-Seine a pu ouvrir du 6 juin au 29 septembre et accueillir 623 visiteurs dont 599 touristes français et 24 étrangers (Hollandais, Belges, Allemands, Britanniques, Suisses, Grecs).

Les randonnées pédestres ont été encore plus fortement plébiscitées que les années précédentes. Une réédition de 10 dépliants a été réalisée afin d'avoir une charte graphique identique sur l'ensemble du territoire de Provins Tourisme. Pour 2021, 5 nouveaux dépliants seront proposés qui seront par la suite traduits en anglais. On observe une demande croissante pour la location de vélo.

Il est possible de réserver un vélo électrique pendant la période d'ouverture du bureau d'information, n'hésitez pas ! De plus, la Communauté de communes avec l'Office de tourisme travaille sur des propositions d'itinéraires cyclables. Cependant, il convient d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour en faire leur promotion. Le développement du tourisme fluvial et d'hébergements font également partie des pistes de réflexion.



Bureau d'information à Bray-sur-Seine

Enfin, pour accompagner le développement du tourisme, la Communauté de communes a instauré en 2019 la taxe de séjour.

Celle-ci doit être collectée par l'ensemble des hébergeurs ou directement par les plateformes (Booking, Airbnb, Abritel...). **Avant toute ouverture d'un hébergement, il est nécessaire de procéder à une déclaration en mairie.**

À partir d'août 2021, une nouvelle plateforme permet aux hébergeurs de simplifier leur déclaration de taxe de séjour. Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement.

Retrouvez toutes les informations sur la plateforme : <https://basseemontois.taxesejour.fr>

La Communauté de communes poursuit son travail en matière de développement touristique notamment à travers différents projets :

- **Promotion du territoire** avec « 1 semaine / 1 commune ». La commission tourisme travaille à mettre en avant l'ensemble des « pépites » du territoire. L'objectif est de mettre en lumière une commune pendant une semaine à travers le site internet et des visites.
- **La Maison de la Nature**, située à Neuville sur la commune de Jaulnes. L'objectif est d'accompagner la valorisation de la réserve naturelle nationale de la Bassée, mais également l'ensemble du patrimoine naturel du territoire.
- **La Maison des Promenades**, dans l'ancienne gare de Bray-sur-Seine, afin d'y accueillir l'office de tourisme et d'offrir une porte d'entrée au territoire.

Attractivité et aménagement de l'espace

par XAVIER LAMOTTE



LE PROJET DE TERRITOIRE

3 étapes...

IR appelons qu'en 2017-2018, la Communauté de communes Bassée-Montois avait été sélectionnée pour travailler sur la démarche de l'**Atelier des territoires**. Avec l'appui des services de l'État et d'une équipe-projet pluridisciplinaire composée d'urbanistes, d'architectes et de paysagistes, la Communauté de communes a travaillé sur son projet de territoire. À l'issue d'une année de travail avec les élus, une feuille de route avait été établie.

Parallèlement, un **Contrat de ruralité** signé avec l'État en septembre 2017 a permis le financement de plusieurs projets (construction du siège administratif de la Communauté de communes et de l'Espace de santé, première phase de travaux de l'Église de Dontilly, rénovation de la façade du cinéma intercommunal). Les opérations inscrites dans ce dispositif sont en cours de finalisation.

Pour accélérer la relance et accompagner la transition écologique, démographique, numérique et économique, le gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : **le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)**.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles à court, moyen et long terme. Il s'agit d'un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Le CRTE a été signé le 18 octobre 2021 entre l'État et la Communauté de communes. Au total, plus de 70 actions communales et intercommunales ont dorénavant déjà été recensées dont 15 prioritaires inscrites pour la période 2021-2022. L'ensemble des actions font partie du projet de territoire réactualisé.



Signature du CRTE, Roger DENORMANDIE, Président de la Communauté de communes Bassée-Montois et Lionel BEFFRE, Préfet de Seine-et-Marne.

Le projet de territoire Bassée Montois s'articule autour de 6 axes principaux :

- 1 - Vers un territoire stratégique de la Seine amont
- 2 - Vers une agro-vallée durable
- 3 - Vers un territoire à énergie positive
- 4 - Vers un territoire éco-touristique
- 5 - Vers un territoire unifié et solidaire
- 6 - Vers un territoire porté par un projet commun d'aménagement de l'espace

En complément du CRTE, la Communauté de communes est co-signataire des conventions d'adhésion **Petites villes de demain** pour la commune de Bray-sur-Seine, en avril 2021 et pour la commune de Donnemarie-Dontilly, signée en juillet 2021.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires.

Il doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, innovants inventés au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.



LE SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

PRÉSENTATION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

La Communauté de communes Bassée-Montois a instauré un service commun d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme depuis le 1^{er} juillet 2015 suite au désengagement de l'État qui a cessé d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme des communes. Cette démarche de la Communauté de communes s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale et de mutualisation des moyens. **Le service commun instruit plus de mille demandes d'urbanisme par an pour le compte de 37 communes adhérentes à ce service.**

QUAND FAUT-IL UNE AUTORISATION D'URBANISME ?

Pour certains travaux, y compris en rénovation, il est obligatoire d'obtenir un permis de construire ou d'effectuer une déclaration préalable.

Avant d'agrandir sa maison, d'en ravalier la façade, de bâtir une clôture ou d'entamer des rénovations, il vous faut vérifier si ces travaux sont soumis à une autorisation d'urbanisme.

Un permis de construire est exigé lorsque les travaux entraînent la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m², ou à 40 m² dans les zones couvertes par un Plan Local d'Urbanisme (PLU),

ou encore si l'extension prévue entre 20 et 40 m² a pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m². C'est également obligatoire si les structures porteuses (ou la façade du bâtiment) sont modifiées et pour le changement de destination du local concerné, par exemple un commerce transformé en habitation. De même, si votre logement est situé dans un secteur sauvegardé ou inscrit au titre des monuments historiques.

Pour la réalisation d'aménagements de moindre importance, pas besoin de permis de construire mais il faut en revanche faire une déclaration préalable de travaux auprès de la mairie. Sont concernés : les travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment (y compris la clôture) ainsi que ceux créant entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, ou entre 5 m² et 40 m² dans les zones couvertes par un Plan Local d'Urbanisme (la surface totale ne doit jamais dépasser 170 m²).

L'INSTRUCTION D'UNE DEMANDE D'URBANISME

Les avant-projets ainsi que toutes questions d'urbanisme que vous vous posez doivent être déjà présentées auprès des élus de votre commune de résidence, qui vous conseilleront dans un premier temps sur la faisabilité de votre projet et les modalités de mises en œuvre.

Aussi, **votre mairie reste le guichet unique** de toutes les demandes d'urbanisme : déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, certificats d'urbanisme.

Votre demande d'autorisation d'urbanisme s'effectue sur un document officiel que vous pouvez retirer soit en mairie soit télécharger sur le site Internet Service-Public.fr.

Une fois complété, vous devez le déposer auprès de la mairie où se situe le projet.

NOUVEAUTÉ À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022 : les dossiers d'urbanisme pourront être déposés par voie électronique via une plateforme informatique que la Communauté de communes mettra en place pour ses communes membres. Il s'agira d'une simple faculté pour l'usager, car les dossiers d'urbanisme pourront toujours être déposés par voie papier auprès de la

mairie où se situe le projet. Si le dossier à instruire relève de l'instruction confiée au service commun d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme de la Communauté de communes, il sera transmis par la mairie à ce service. Ce service commun a pour but de vérifier que votre dossier est conforme au Code de l'urbanisme et qu'il comporte toutes les pièces obligatoires et réglementées, puis vérifie les règles propres au terrain, afin de s'assurer que le projet respecte ces règles d'urbanisme. L'instruction de votre dossier peut aussi nécessiter la consultation de services de l'État.

Ainsi, le service commun d'instruction peut être amené à vous demander des informations ou compléments, ou majorer votre délai d'instruction en fonction des consultations

obligatoires qu'il a à effectuer. Dans toutes vos demandes, il est donc important de mettre vos coordonnées téléphoniques personnelles ainsi que votre adresse mail personnelle lisible pour pouvoir utilement être contacté. Les courriers et demandes du service seront adressés en priorité aux demandeurs (le constructeur et/ou votre architecte ne sont pas les destinataires prioritaires de ces demandes).

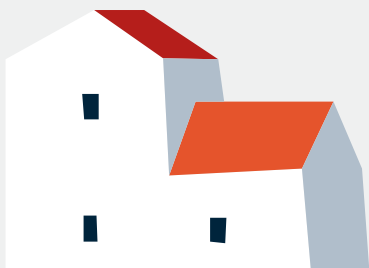
Le but de l'instruction est in fine de faire aboutir votre projet favorablement en faisant la compilation des règles du Code de l'urbanisme, des règles d'urbanisme de votre terrain, mais aussi des différents avis reçus en cours d'instruction (avis du maire, avis des gestionnaires de réseaux, avis des services consultés...).

Les dossiers d'urbanisme et leurs complétudes sont donc toujours à déposer à votre mairie (lieu de situation du projet). Aussi, vous pouvez joindre le service commun d'instruction en cours d'instruction de votre dossier par téléphone (au 01.60.52.09.81) mais de préférence par courriel (urba@cc-basseemontois.fr).

LA DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Une fois l'instruction de la demande d'autorisation d'urbanisme terminée, le service commun d'instruction soumet une proposition de décision à l'autorité compétente, à savoir le maire de la commune concernée par la demande d'urbanisme.

Par conséquent, le maire reste par principe l'unique autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'urbanisme et prendre la décision in fine sous sa pleine et entière responsabilité.



POINT SUR LE PLUI

Depuis 2016, la compétence relative à l'élaboration, l'approbation et le suivi de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme et carte communale a été transférée à la Communauté de communes Bassée-Montois par les communes membres. Dans le but de définir une stratégie commune d'aménagement et de développement du territoire intercommunal, la Communauté de communes Bassée-Montois s'est engagée dans une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Ce document suit bien évidemment les évolutions législatives en matière d'urbanisme et d'environnement, lesquelles s'imposent à la Communauté de communes.

Son élaboration suppose donc la mise en œuvre d'une démarche de concertation relativement longue et complexe. Aussi, le processus va reprendre prochainement et le public pourra de nouveau participer à une enquête publique sur le nouveau document lorsqu'il sera arrêté par le conseil communautaire.

Il s'agit d'un projet ambitieux qui appelle chacun à travailler dans le sens de l'intérêt général, en mettant de côté les intérêts particuliers lorsqu'ils sont en contradiction avec cet intérêt général qui doit nous guider.

EAU POTABLE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence « eau potable » a été confiée au syndicat « S2e77 ». Il assure le contenu de la compétence : la production, le transport, le traitement, la distribution et la protection de la ressource en eau ainsi que les études.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet du S2e77 : www.s2e77.fr

Plusieurs travaux ont été réalisés ces derniers mois :

- à **Bazoches-lès-Bray** : Mise en conformité des forages en application de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique.
- à **Gurcy-le-Châtel** : Réhabilitation de la station de reprise. La commune de Gurcy-le-Châtel est alimentée pour partie par la commune de Montigny-Lencoup. La vétusté des canalisations et des équipements hydrauliques présentaient un risque de rupture de l'alimentation en eau de la commune de Gurcy-le-Châtel. L'ensemble des conduites, des équipements hydrauliques et le système de chloration ont été renouvelés, et remis aux normes réglementaires.



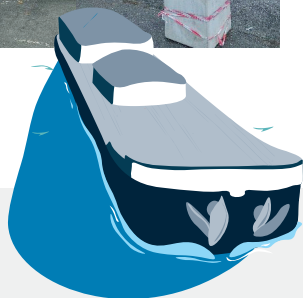
© S2e77

- à **Hermé** : Sécurisation en eau de la commune et renouvellement des réseaux d'eau potable. Le Syndicat S2e77 réalise actuellement des travaux de grande ampleur afin de résoudre les problèmes de qualité d'eau sur 58 communes de son territoire : l'interconnexion du TranspEAUvinois. Une partie du réseau de transport d'eau à créer traverse la commune d'Hermé. En parallèle, le département de Seine-et-Marne a réalisé un plan de secours départemental et a classé la commune d'Hermé parmi les communes prioritaires sans possibilité de secours d'alimentation en eau potable. Aujourd'hui, en cas de défaillance sur le forage communal d'Hermé, l'alimentation en eau potable de l'ensemble des habitants serait interrompue. Le S2e77 a jugé pertinent de procéder à la pose du secours sur 2,4 kilomètres. Ainsi, l'alimentation en eau potable des habitants de la commune d'Hermé est sécurisée.
- à **Jaulnes** : relance de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du forage : le forage situé sur la commune permet l'alimentation en eau potable de 12 communes de la Communauté de communes Bassée-Montois et de 9 000 habitants. Sa protection présente donc un enjeu stratégique pour l'alimentation en eau d'un tiers de la population de la Communauté de communes.



Mobilité et désenclavement

par ALAIN CARRASCO



PORT DE BRAY

DES WAGONS DE L'ORIENT-EXPRESS

Le 21 octobre 2020, un étrange convoi se dirige vers le port de Bray-sur-Seine. Deux immenses barges sont arrimées au bord du quai. Des grues gigantesques s'installent à proximité. Une grande effervescence se fait sentir bien que l'attente est de consigne.

Bientôt, deux semi-remorques aux dimensions exceptionnelles font leur arrivée sur le port. Sous des bâches blanches, deux wagons de l'Orient-Express, fraîchement rénovés, attendent pour être chargés sur les barges. Destination finale : Singapour. Ils vont rejoindre la grande exposition consacrée à ce train mythique, et qui fait suite à celle organisée à Paris au sein de l'Institut du Monde Arabe en août 2014.

TRANSPORT À LA DEMANDE

Le transport à la demande est un service qui permet notamment aux personnes non véhiculées de se rendre à la sous-préfecture de Provins, à l'hôpital, au marché de Bray-sur-Seine, au marché de Donnemarie-Dontilly, à des moments différents du service régulier (départ le matin très tôt et retour à différents moments de l'après-midi). Le deuxième trimestre 2020 a été fortement impacté par la crise Covid-19. On note cependant que la fréquentation a repris à un niveau normal ensuite.

En juillet 2020, le marché de service du transport à la demande est arrivé à son terme, un nouveau marché a été lancé pour assurer la continuité de service. Les attributaires du marché sont Procars pour le secteur Nord-Ouest et Les Cars Moreau pour le secteur Sud-Est.



© Procars

© Cars Moreau

LIEUX ET HORAIRES

AU DÉPART DE L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE LA BASSÉE :

Auprès des Cars Moreau au 01.64.01.82.05

Boby, Balloy, Bazoches-lès-Bray, Bray-sur-Seine, Chalmaison, Everly, Fontaine-Fourches, Gouaix, Gravon, Grisy-sur-Seine, Hermé, Jaulnes, La Tombe, Les Ormes-sur-Voulzie, Montigny-le-Guesdier, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Passy-sur-Seine, Saint-Sauveur-lès-Bray, Villenauxe-la-Petite, Villiers-sur-Seine et Villuis.

DESTINATION	JOUR	Arrivée sur place	Départ pour le retour à
PROVINS	Mardi matin	9h30	11h30
	Jeudi après-midi	14h30	17h00
BRAY-SUR-SEINE	Mercredi matin	9h30	11h30
	Vendredi matin	9h30	11h30

AU DÉPART DE L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU MONTAIS :

Auprès de Procars au 01.60.58.67.67
ou par mail : tad@procars.com

Cessoy-en-Montois, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Donnemarie-Dontilly, Egligny, Gurcy-le-Châtel, Jutigny, Lizines, Luisetaines, Meigneux, Mons-en-Montois, Montigny-Lencoup, Paroy, Savins, Sigy, Sognolles-en-Montois, Thénisy, Villeneuve-Les-Bordes et Vimpelles.

DESTINATION	JOUR	Arrivée sur place	Départ pour le retour à
NANGIS	Mercredi matin	9h30	11h30
PROVINS	Mercredi après-midi	14h30	17h00
DONNEMARIE-DONTILLY	Jeudi matin	9h30	11h30
BRAY-SUR-SEINE	Vendredi matin	9h30	11h30
MONTEREAU-FAULT-YONNE	Samedi matin	9h30	11h30

Les réservations se font par téléphone au plus tard la veille de votre déplacement avant 16h, il vous sera indiqué l'horaire de prise en charge la veille du trajet **N'oubliez pas de prévenir la centrale de réservation pour toute annulation.**

FIBRE OPTIQUE

40 communes du Bassée-Montois sont ouvertes commercialement à la Fibre FTTH avec 11 577 prises déployées et plus de 4 000 prises raccordées.

Mons et Savins sont les 2 dernières communes à être commercialisées et les 874 prises sont déployées. Les travaux sont réceptionnés, nous sommes dans la phase des contrôles administratifs par Seine-et-Marne Numérique avant transmission à Covage, avec l'espoir de lancer les 3 mois de gel commercial avant fin 2021 pour une ouverture commerciale au 1^{er} trimestre 2022. Sont présents et opérationnels les 5 Fournisseurs alternatifs : **K-Net, Coriolis Télécom, NordNet, Ozone et Vidéo Futur.**

Pour ces FAI (Fournisseur d'Accès Internet) c'est Covage ou ses sous-traitants qui effectuent les raccordements entre les PBO (Point Branchement Optique) et les PTO (Point Terminal Optique).



Pour les OCEN (Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale) qui raccordent eux-mêmes, ils sont tributaires de l'ouverture des lignes optiques et de transmissions de fichiers par Covage.

POUR LES POINTS ISOLÉS (environ 300)

Actuellement nous continuons l'affinement de ces points isolés transmis par Seine-et-Marne Numérique, commune par commune, pour une chiffrage définitif des travaux à mettre en œuvre.

SOLUTION PAR SATELLITE ORIENTATION PARABOLE SSE (SUD/SUD-EST)

Dans l'attente d'un déploiement futur de ces points qui ne se fera pas avant 2023, nous proposons une solution internet illimitée par satellite avec Nordnet système Néosat permettant d'obtenir un débit maxi de 100 Mb/s en réception et 5 Mb/s en envoi. Pour les personnes ayant un débit actuel < 8 Mb/s, une aide de l'État de 150 € est donnée. C'est une solution pérenne et immédiate surtout pour le télétravail, moins pour la télé et surtout pas pour les jeux en ligne.

AUTRE SOLUTION POSSIBLE : LA 4 G



Jeunesse, sports, SPANC et transition énergétique

par NADINE VILLIERS



JEUNESSE ET SPORT

• LES MINI-STAGES

Depuis de nombreuses années, la Communauté de communes organise des mini-stages durant les vacances scolaires pour les jeunes dès la Petite Section de maternelle. Les enfants ont pu participer, le matin ou l'après-midi, à l'activité de leur choix : équitation, moto, cirque, dessin, cuisine, judo, Fimo, éveil à l'art ou encore magie...

312 enfants ont été accueillis en 2020 aux vacances d'hiver et de la Toussaint. Les activités des vacances de printemps ont été annulées en raison de la Covid-19.

• LES PASSEPORTS

L'été, pendant 6 semaines (du 6 juillet au 21 août) les enfants ont également pu participer à des stages, selon la formule passeport.

Cette formule passeport donne accès à deux activités. De nombreux stages, regroupant activités sportives, culturelles et de loisirs, ont été organisés pour les enfants et les jeunes du territoire. Ces stages ont toujours un grand succès ! En été 2020, nous avons eu 486 inscrits.

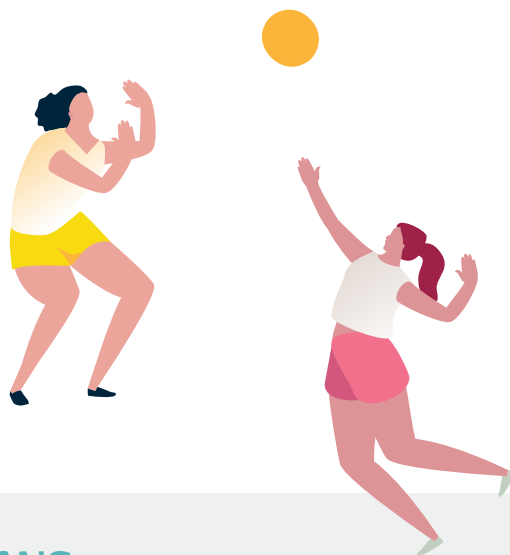
• LES SÉJOURS D'ÉTÉ

En raison de la Covid-19 et du protocole sanitaire strict relatif aux accueils collectifs de mineurs, la Communauté de communes a pris la décision de ne pas organiser les séjours de vacances en été.

• LES GYMNASES ET SALLE

La Communauté de communes gère les installations suivantes :

- Donnemarie-Dontilly : gymnase et stade
- Gouaix : gymnase
- Bray-sur-Seine : gymnase
- Fontaine-Fourches : salle polyvalente



SPANC

Si votre maison est située dans une zone qui n'est pas desservie par le réseau de collecte des eaux usées, vous devez avoir votre propre installation d'assainissement. Celle-ci doit être conforme à la réglementation. Pour éviter tout risque de pollution, il convient de contrôler régulièrement le fonctionnement de votre installation afin de la réhabiliter si nécessaire.

Pour toutes questions concernant l'assainissement non collectif, vous pouvez contacter le service SPANC de la Communauté de communes au 01.60.67.09.73 qui vous accompagnera dans vos démarches.

BILAN 2020

17 réhabilitations d'assainissement non collectif ont été réalisées en 2020. Bien que l'activité ait été stoppée pendant deux mois pour cause de confinement, le nombre de contrôles est resté équivalent par rapport aux années précédentes. 158 contrôles ont été réalisés en 2020.



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

La Communauté de communes est bien engagée dans l'élaboration de son PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial). Le PCAET est un projet territorial de développement durable. C'est aussi un outil d'animation du territoire définissant des objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique.

Il s'articule autour de cinq axes d'actions :

- La réduction des gaz à effet de serre
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables



- Des collectivités (intercommunalité et communes) exemplaires
- Une culture commune et une mobilisation des acteurs

Deux domaines d'actions feront l'objet d'une attention renforcée pour les années à venir : l'agriculture et les espaces et ressources naturels.

Étape 04 La construction du programme d'actions

Au mois de mai 2021, quatre ateliers thématiques ouverts à tous ont été organisés dans le but de co-construire le programme d'actions. Ce dernier décrit les actions qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie. Malgré les conditions particulières liées à la pandémie, entre 40 et 50 personnes ont participé à chacun des ateliers.

Étape 05 La validation du PCAET fin 2021-début 2022.

DES AGRICULTEURS ENGAGÉS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le 30 avril 2021, une cinquantaine de personnes (élus locaux, agriculteurs, représentants de la DDT et de la Chambre d'agriculture...) se sont retrouvées sur le terrain pour échanger sur la place de l'agriculture dans la transition énergétique. Une visite du méthaniseur de Noyen-sur-Seine et d'une exploitation pratiquant l'agriculture de conservation a donné

MISE EN PLACE D'UNE PTRE (PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ÉNERGÉTIQUE)

En attendant la mise en œuvre de l'ensemble des actions inscrites dans le Plan Climat Air Énergie Territorial, la Communauté de communes a déjà déployé un outil à destination des habitants pour les aider dans la rénovation énergétique de leur habitation : la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique. Avec la création de SURE (Service Unique de la Rénovation Énergétique), la Communauté de communes met à disposition des habitants l'expertise d'un conseiller pour les accompagner dans leurs projets d'amélioration énergétique, en les aidant notamment à mobiliser les aides financières auxquelles ils sont susceptibles d'être éligibles.

La Communauté de communes contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, co-financé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), la Région Île-de-France et le Département de Seine-et-Marne, visant à amplifier le développement de la rénovation énergétique. Elle a, pour cela, signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec Seine-et-Marne Environnement, et elle pilote et assure le suivi du fonctionnement de la PTRE.

Il est possible de joindre le conseiller par téléphone au 01.60.67.09.76 ou par mail à l'adresse suivante : sure@cc-basseemontois.fr

© N.Villiers



Visite du méthaniseur, Noyen-sur-Seine

lieu à des échanges très constructifs. Ces rencontres sont de nature à favoriser une vraie cohésion entre les différents acteurs du territoire, nécessaire pour qu'ils adhèrent à notre Plan Climat et qu'ils avancent ensemble dans sa mise en œuvre.

Merci à Monsieur BRUNET et Madame GERMAN, les exploitants qui nous ont ouvert leurs portes, pour la qualité de leur accueil et la richesse de leurs présentations.

Bâtiments et travaux

par EVELYNE SIVANNE



Élus référents aux bâtiments et travaux, M. Brice CHANTRE (Membre du bureau) et Mme Éveline SIVANNE (Vice-présidente)

LA RÉNOVATION DU CINÉMA INTERCOMMUNAL

Les travaux se sont achevés à la fin du mois de mai. Le cinéma Le Renaissance, a rouvert ses portes le 10 juin 2021. C'est principalement une rénovation extérieure qui a été effectuée : la mise à jour des façades et le piochage des enduits ont révélé une structure en brique très dégradée, occasionnant des désordres structurels et une reprise complète et difficile par les maçons. La charpente présentait également des faiblesses qui ont été reprises par le charpentier. Grâce à leur savoir-faire, le bâtiment est de nouveau stable. Le ravalement est terminé, l'accessibilité PMR a été réalisée, l'auvent a été posé, ainsi que les enseignes lumineuses, sans oublier les peintures extérieures.



LE FUTUR PÔLE CULTUREL DANS L'ANCIENNE ÉGLISE DE DONTILLY

Au cours du mois d'avril 2021, la bâche installée depuis de nombreuses semaines pour la protection de la structure a été enlevée et la nouvelle toiture a été dévoilée, recouverte par trois modèles différents de tuiles.

En effet, la Communauté de communes Bassée-Montois a engagé une première tranche de travaux de rénovation, sur le bas-côté nord de l'édifice, par la réfection de la toiture, la réalisation des jointements avec des enduits de badigeon, sans oublier la réfection des corniches fragiles, la reprise des arases et autres. À l'intérieur, les voutains ont été dégrossis, des essais de badigeon ont été effectués afin de retrouver une certaine authenticité. L'ancienne sacristie a également retrouvé une toiture protectrice, des sanitaires y seront installés et des escaliers ont été posés pour accéder au clocher.

Des études concernant la pose partielle des vitraux sont en cours, sur la partie basse de la façade nord, avec la collaboration de l'Acredepo ; les grilles de protection ne seront pas oubliées.



Église de Dontilly, futur Pôle culturel

LA SALLE DES FÊTES DE FONTAINE-FOURCHES

La salle a bénéficié de travaux de rénovation : le ravalement a été réalisé ainsi que des travaux d'électricité, de peinture, de reprise de la toiture, de descentes de gouttières, sans oublier l'accessibilité PMR par la création d'un emplacement réservé.

Bien-vivre et services en Bassée-Montois

par JEAN-PIERRE DELANNOY



À nouvelle vice-présidence, nouvelles missions réparties dans deux commissions.

L'une sur l'épanouissement culturel, l'autre sur la mutualisation des services auprès des communes du territoire.

Ces commissions s'attachent à remplir les missions confiées à la Communauté de communes comme l'élaboration et la mise en œuvre du projet socio-culturel du territoire Bassée-Montois : musique, lecture, art, associations, ...

Deux principes fondamentaux sont déterminants dans ces actions : l'intérêt et le rayonnement communautaire.

- La commission Bien-Vivre est composée de 14 élus et la commission Services de 12 élus. La commission Bien-Vivre en Bassée-Montois a pour objectif de faire connaître les savoir-faire culturels de notre territoire : musique, peinture, sculpture, hobbies ou activités associatives et cinéma.

- Concernant la commission Services, l'objectif est d'accompagner ou aider les communes par le partage des outils, des connaissances, comme disait le Président, monsieur Roger DENORMANDIE, « faire ensemble ce que l'on ne peut faire seul ».



Découverte des associations



Fête de la musique en Bassée-Montois



Découverte des associations



Atelier d'artistes

Pour exemple, la création d'un répertoire d'entreprises ou de services à disposition des mairies.

À ce jour, le premier acte est l'achat d'une remorque podium (3x5) mise gracieusement à disposition des maires pour leurs manifestations. Sont en cours, le traitement des frelons asiatiques, des chenilles processionnaires et les passages des CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité).

Pour conclure Bien-Vivre en Bassée-Montois s'améliorera au fil du temps en proposant via le site internet de la Communauté de communes un maximum d'information pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

L'agenda 2021 des manifestations proposé par la Communauté de communes, en tenant compte des règles sanitaires liées à la Covid-19 :

Le 26 juin a eu lieu la Fête de la musique Musique en Bassée-Montois.

Le 4 septembre a eu lieu la Découverte des associations qui a regroupé 30 exposants à Bray-sur-Seine et 50 exposants à Donnemarie-Dontilly.

Les 16 et 17 octobre, les Ateliers d'artistes sur l'ensemble du territoire.

Communauté de communes

Bassée-Montois, un territoire de projets

42 communes, 24 000 habitants



Pour toutes questions et demandes d'informations, vous pouvez contacter :

Direction générale, comptabilité, ressources humaines, développement, marchés publics, communication, tourisme, jeunesse, sports, culture, associations, transports, assainissement non collectif et environnement :
01.60.67.09.10

Urbanisme : **01.60.52.09.81**

Relai Petite Enfance (RPE) antennes :

Donnemarie-Dontilly : **06.76.63.56.65**

Bray-sur-Seine : **06.33.06.80.58**

Structures d'accueil collectif de la petite enfance :

Donnemarie-Dontilly : **01.85.60.86.00**

Bray-sur-Seine : **06.14.78.50.39**

Communauté de communes Bassée-Montois

80, rue de la Fontaine - 77480 BRAY-SUR-SEINE

01.60.67.09.10

Ouvert du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
et le vendredi : de 9h à 12h

Mail : contact@cc-basseemontois.fr

Suivez notre actualité sur le site internet :

www.cc-basseemontois.fr

